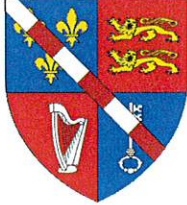


DÉPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

**Nombre de conseillers :**

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	11
- votants	14
- absents	1
- exclus	0

**Date de convocation :**

**24 mai 2023**

**Date d'affichage :**

**24 mai 2023**

**Date de réunion :**

**30 mai 2023**

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 30 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai à dix-huit heure, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

**Etaient présents :**

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

**Absents excusés :**

Caroline VALLOIS

**Procurations :**

Pierre BAILHACHE à Serge LAMBOY  
Joël BUCAILLE à Hélène MOINET  
Chantal DUCHANGE à Philippe ALLAIN

**Objet : Convention tripartite de rétrocession des voiries, lotissement rue des Masures et rue des Vignes de**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu l'article R.442-8 du code de l'urbanisme dérogatoire à l'article R. 442-7 du code de l'urbanisme, une convention préalable de rétrocession définissant les conditions de la rétrocession peut être signée entre la commune de Jouy-sur-Eure, l'agglomération Evreux Portes de Normandie et le lotisseur TAM. *Terres à Maisons*

Considérant que cette convention a pour objet de définir les conditions de la rétrocession, à la commune de Jouy-sur-Eure, et à l'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN), en vue de leur intégration dans le domaine public, des voiries, réseaux divers et espaces communs du lotissement qui sera aménagé par le lotisseur TAM sur le terrain cadastre ZB 54 d'une superficie de 8540 m<sup>2</sup>.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 027-212703581-20230530-2023\_DELCOM0015-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et,

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité** (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite entre la commune de Jouy-sur-Eure, l'agglomération Evreux Portes de Normandie et le lotisseur la Société TAM
- Missionne Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire  
Philippe ALLAIN

